

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2020

## **RAPPORT AU COMITE SYNDICAL**

---

**OBJET :** Rapport sur les orientations budgétaires 2021

Notre Syndicat Mixte Provence Fluviale a été créé par un arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2019.

Au cours de cette première année, nous avons mis en place les organes du Syndicat Mixte, votés les budgets nécessaires et lancé un marché de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de définir, pour chaque site, une description des travaux à réaliser, un calendrier et une enveloppe financière précise.

### **Perspectives pour l'année 2021**

Le cabinet qui va être choisi et les services techniques des collectivités membres de notre Syndicat Mixte seront amenés à réaliser la majeure partie de l'étude de programmation, durant l'exercice 2021. Les premiers travaux sont envisagés en 2022.

Dans l'attente des décisions que nous serons amenés à prendre ultérieurement, je vous propose que le budget primitif 2021 s'élève à 100 000 € en crédits de paiement.

Ce budget se décomposerait de la manière suivante :

#### **I Section de Fonctionnement**

##### **A Recettes**

Les recettes seront égales à 100 000 euros Il s'agit exclusivement des participations des collectivités membres

##### **B. Dépenses**

Les dépenses s'élèveront à 20 000 euros en fonctionnement

Il s'agit notamment de primes d'assurances, de fournitures administratives, de frais d'annonces et d'insertion.

Il est à remarquer que le budget du Syndicat Mixte ne supporte pas de charges de personnel en raison de la mise à disposition de services du Département par voie de convention.





**OBJET : Rapport sur les orientations budgétaires 2021**

Le 6 octobre 2020, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'Hôtel du Département, 52 avenue de Saint-Just à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, doyenne d'âge, M. Martial ALVAREZ étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

**PRESENTS :**

Représentante du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON (3 voix).

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- M. Martial ALVAREZ (1 voix).

Représentante de la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- Mme Clotilde MADELEINE, suppléante de M. Jean-Michel JALABERT (1 voix).

Représentant de la Commune d'Arles :

- M. Pierre RAVOIL (1 voix).

Représentant de la Commune de Port Saint-Louis-du-Rhône :

- M. Jérôme BERNARD (1 voix).

Représentant de la Commune de Tarascon :

- M. Lucien LIMOUSIN (1 voix).

**ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :**

Représentante du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Corinne CHABAUD (3 voix) a donné pouvoir à Mme Danielle MILON.

Représentant de la Commune de Martigues :

- M. Gaby CHARROUX (1 voix) a donné pouvoir à M. Danielle MILON.

**ETAIT ABSENT ET EXCUSE :**

Représentant du Département des Bouches-du-Rhône :

- M. Roland GIBERTI (3 voix).

## **DELIBERATION**

**OBJET : Rapport sur les orientations budgétaires 2021**

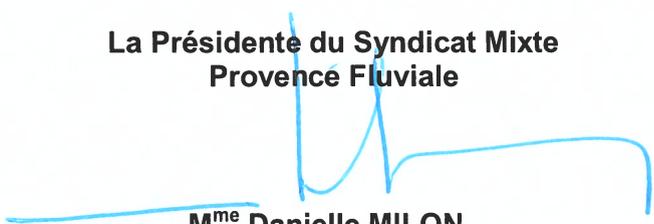
- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

**Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en Séance Publique le 6 octobre 2020, dans l'Hôtel du Département, à Marseille, le quorum étant atteint,**

A pris acte de la présentation du rapport et de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2020, ce dernier ayant été mis aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**La Présidente du Syndicat Mixte  
Provence Fluviale**



**M<sup>me</sup> Danielle MILON**